

Association
chiropratique
canadienne



Canadian
Chiropractic
Association

Améliorer l'accès aux soins pour TOUS : inclusion des chiropraticiens au programme canadien d'exonération de remboursement du prêt d'études



Juin 2024

Présenté par :
L'Association chiropratique canadienne



Tél. : 416 585-7902 Sans frais : 1 877 222-9303
184, Front St. East, bureau 200, Toronto (Ontario) M5A 4N3



Amendement au projet de loi C-69, intitulé *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024, afin d'inclure les chiropraticiens au paragraphe 11.1(1) de l'article 156 de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*

Contexte

Les communautés rurales et éloignées au Canada sont confrontées à de graves difficultés en ce qui concerne le recrutement et la rétention des professionnels de la santé. Le programme d'exonération de remboursement du prêt d'études permet de s'attaquer à certaines de ces difficultés en encourageant les professionnels des soins de santé à exercer dans les communautés rurales.

Avant l'élargissement du programme dans le cadre du budget de 2024, le gouvernement du Canada offrait seulement l'exonération de remboursement du prêt d'études aux médecins de famille, aux résidents en médecine familiale, au personnel infirmier praticien et au personnel infirmier admissibles travaillant dans des communautés rurales ou éloignées moins bien servies.

Dans le budget fédéral de 2023, le gouvernement du Canada a annoncé une augmentation de 50 % du programme d'exonération de remboursement du prêt d'études pour les médecins et le personnel infirmier travaillant dans des zones rurales et éloignées moins bien servies. Conformément à cette annonce, les médecins de famille et les résidents en médecine familiale ont pu bénéficier d'une exonération de remboursement de prêt pouvant atteindre 60 000 \$. Pour les membres du personnel infirmier et du personnel infirmier praticien travaillant dans des communautés rurales et éloignées moins bien servies, le plafond de cette exonération a été majoré à 30 000 \$.

Dans le cadre du budget fédéral 2024, le gouvernement du Canada a annoncé que le programme d'exonération de remboursement du prêt d'études serait élargi pour inclure les pharmaciens, les dentistes, les hygiénistes dentaires, les sages-femmes, les éducateurs de la petite enfance, les enseignants, les travailleurs sociaux, les préposés aux bénéficiaires, les physiothérapeutes et les psychologues. Toutefois, les chiropraticiens ont été exclus de ce programme.

Enjeu

La pénurie de professionnels de la santé dans les communautés rurales et éloignées est un grave problème, qui oblige beaucoup de personnes à faire de longs trajets pour pouvoir recevoir des soins, même en cas d'urgence. En fait, 20 % des Canadiens vivent dans des



communautés rurales, mais n'ont accès qu'à 8 % des médecins¹. La solution à cette crise qui ne cesse de s'intensifier ne peut pas reposer sur les épaules d'une seule profession.

- L'exclusion des chiropraticiens du programme élargi ne tient pas compte de l'importance d'un accès précoce aux soins, en particulier en dehors des centres urbains où les temps d'attente et les trajets en voiture jusqu'à la clinique la plus proche sont longs. Les douleurs chroniques, comme les troubles musculosquelettiques (TMS), sont la troisième cause de visites aux urgences et représentent 27 % des visites chez le médecin. Chaque année, environ 4,7 millions de Canadiens – soit 16 % de la population adulte – comptent sur les chiropraticiens pour les aider à gérer le lourd fardeau que représentent les douleurs et les TMS. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, les TMS sont la principale cause d'invalidité dans le monde et touchent plus de personnes que le cancer, les accidents vasculaires cérébraux, les maladies cardiaques, le diabète et la maladie d'Alzheimer réunis.

Le fardeau de la dette étudiante est un défi important pour de nombreux étudiants en chiropratique après l'obtention de leur diplôme. L'exclusion de ce programme ne fait qu'exacerber cette pression financière, et il devient de plus en plus difficile pour les aspirants chiropraticiens de poursuivre leur passion et de contribuer pleinement à répondre aux besoins du Canada en matière de soins de santé, en particulier dans les communautés rurales et éloignées, où il faut absolument offrir davantage de soins interprofessionnels. Compte tenu de la crise des ressources humaines dans le secteur de la santé que traverse le Canada, la collaboration interprofessionnelle est essentielle pour améliorer l'accès aux soins et remédier aux pénuries de main-d'œuvre et aux retards dans le domaine médical, plus particulièrement à l'extérieur des zones urbaines.

L'amélioration de l'accès aux traitements non pharmacologiques peut aussi contribuer à réduire la dépendance aux opioïdes pour gérer la douleur. Les Canadiens qui souffrent de douleurs au dos et au cou se voient souvent prescrire des opioïdes comme traitement de première ligne. De fait, les douleurs lombaires sont une des principales causes de la prescription initiale et de la surutilisation subséquente d'opioïdes d'ordonnance. En tant que prestataires de soins de santé de première ligne autorisés et experts des muscles et du système nerveux, les chiropraticiens canadiens peuvent jouer un rôle plus important dans la réduction du recours excessif aux opioïdes en proposant des traitements conservateurs non pharmacologiques, plutôt que la pharmacothérapie, pour les troubles musculosquelettiques et la douleur.

Les chiropraticiens ont la formation nécessaire pour évaluer, diagnostiquer et fournir des soins ou diriger les patients vers d'autres professionnels, au besoin. Nous pouvons éviter que les patients ne se rendent aux urgences et aider à faire en sorte que les ressources limitées puissent être utilisées pour répondre aux besoins les plus urgents. Par exemple, le modèle d'évaluation rapide des Interprofessional Spine Assessment and Education Clinics (ISAEC) a permis de réduire les délais d'attente et d'améliorer l'accès à des conseils aux patients



souffrant de douleurs lombaires aiguës et chroniques. Ces résultats ont été obtenus grâce au recours à des chiropraticiens qui ont procédé à l'évaluation précoce des patients. Un meilleur accès à des soins de proximité adéquats peut également réduire considérablement les temps d'attente, ainsi que l'utilisation de l'imagerie diagnostique et les consultations de spécialistes. L'élargissement du programme d'exonération de remboursement du prêt d'études pour y inclure les chiropraticiens permettra de bien refléter la nature multidisciplinaire des équipes de soins sur lesquelles s'appuient les Canadiens tout en améliorant l'accès aux soins primaires dans les communautés rurales.

Recommandation :

- Que le gouvernement fédéral amende le projet de loi C-69, intitulé *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024*, pour inclure les chiropraticiens au paragraphe 11.1(1) de l'article 156 de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*.

Contexte

L'Association chiropratique canadienne (ACC) est l'organisation nationale qui représente plus de 9 000 docteurs en chiropratique au Canada. Elle se prononce sur des enjeux qui ont des effets sur la santé musculosquelettique des Canadiens.

Les chiropraticiens, qui pratiquent une des professions de la santé de première ligne les plus importantes au Canada, se spécialisent dans l'évaluation, le diagnostic et le traitement des troubles musculosquelettiques (TMS), comme les maux de dos, les maux de tête, les tensions dans les bras ou le cou et les maladies des muscles et des articulations, ainsi que dans la gestion de la douleur causée par ces troubles.

Chaque année, environ 220 étudiants obtiennent un diplôme en chiropratique. Il faut huit années d'études postsecondaires et de formation pour devenir chiropraticien, y compris 4 500 heures de formation clinique. Il n'existe que deux programmes de formation pour les chiropraticiens au Canada, l'un en anglais et l'autre en français, et la concurrence est vive pour être admis. Le programme d'enseignement est très strict et doit être approuvé par des organismes d'agrément nationaux et internationaux. Afin d'exercer sa profession au pays, un chiropraticien doit passer une série d'examens pour être agréé et suivre des cours de formation continue durant toute sa carrière. En moyenne, un nouveau diplômé en chiropratique a une dette d'études d'environ 100 000 \$, compte non tenu des coûts des fournitures scolaires et des frais de logement.

Chaque année, plus de 11 millions de Canadiens souffrent de troubles musculosquelettiques et, d'ici 2031, ce nombre devrait atteindre le chiffre alarmant de 15 millions². Les problèmes musculosquelettiques ont un effet dévastateur sur la santé des Canadiens, leur qualité de vie, leur participation au marché du travail, ainsi que sur l'économie du pays.



Selon Santé Canada, le coût total direct (soins de santé) et indirect (perte de production) de la douleur chronique en 2019 se situait entre 38,2 et 40,3 milliards de dollars. Au cours des dix prochaines années, le coût total devrait augmenter de 36,2 % pour atteindre 55 milliards de dollars³.

Personne-ressource

Madison Ciponi

Gestionnaire des relations gouvernementales | Manager of Government Relations

MCiponi@Chiropractic.ca

184, Front St. East, bureau 200

Toronto (Ontario) M5A 4N3

CHIROPRACTIQUE.CA | CHIROPRACTIC.CA

Références

¹ Institut canadien d'information sur la santé. Nombre, répartition et migration des médecins au Canada 2015 – Tableaux de données. Ottawa, ON : Institut canadien d'information sur la santé, 2016.

² Canadian Orthopaedic Care Strategy Group (2010). « Backgrounder Report: Building a Collective Policy, Agenda for Musculoskeletal Health and Mobility ».

³ Groupe de travail canadien sur la douleur, Plan d'action pour la douleur au Canada, mai 2021.

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/a-propos-sante-canada/mobilisation-publique/organismes-consultatifs-externes/groupe-travail-douleur-chronique/rapport-2021.html>.